

L'action municipale pour la protection du littoral

Rappel des engagements 2020, actions constatées par Ault Environnement, bilan officiel du mandat, programme officiel 2026, déclarations diverses, réponses de la liste « Toujours plus haut, toujours plus Ault » à Ault Environnement.

Engagements 2020 de la liste de Marcel le Moigne (« contrat d'actions municipales »)

« Organiser des débats publics... afin de recueillir votre avis sur les sujets suivants : ... L'aménagement du bord de mer et les ouvrages de protection de la falaise que les pouvoirs publics ont prévus d'abandonner à terme. Après consultation, nous défendrons la position majoritaire des Aultois.es devant les services de l'État » (page 4 du programme).

« Établir un dialogue permanent avec les élus, préparer les décisions de manière concertée : réunions publiques de concertation sur les sujets à soumettre au conseil municipal » (page 5 du programme).

« Rendre les plages plus accessibles, sécurisées, animées : ... Réparation et consolidation des épis, des perrés et des digues avec le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard en contradiction avec les gros investissements de redéploiement des réseaux d'assainissement prévus aujourd'hui dans la perspective d'un recul de la falaise et d'un repli stratégique.

Achèvement de la sécurisation de la falaise au nord et au sud de la plage du centre » (page 6 du programme).

Réponses de Marcel Le Moigne aux questions d'Ault Environnement en mars 2020

Vous engagez-vous à mettre la stratégie littorale en débat avec la population et à publier les diverses études disponibles pour éclairer les discussions ?

« Page 4 de notre programme dans « l'aménagement du bord de mer et les ouvrages de protection de la falaise que les pouvoirs publics ont prévu d'abandonner à terme : après consultation, nous défendrons la position majoritaire des Aultois.es devant les services de l'État » et page 5

« l'éventualité d'un référendum sur les grands projets » est évoqué. La concertation est donc au cœur de notre projet et il convient de communiquer tous les éléments et documents indispensables à un véritable débat »

Ferez-vous mener les études complémentaires nécessaires pour examiner les conditions de sauvegarde et de renforcement des épis, perrés et casquettes, les solutions de confortement et de prolongation de la digue 83 pour protéger la falaise et permettre la promenade, et pour étudier la faisabilité de la préservation de l'ancien casino et du redéveloppement d'usages dans ce bâtiment ?

« Oui en fonction de la prise de connaissance des documents existants. L'étude sur le coût de la prolongation de la digue 83 nous paraît indispensable pour contrer la pensée unique de recul stratégique. »

Renégociez-vous avec les financeurs pour modifier, en fonction des résultats des études et des débats, la stratégie adoptée en 2012 et pour obtenir les concours financiers nécessaires à la protection et la mise en valeur de la côte ?

« Oui et nous rechercherons d'autres sources de financement. »

Quand demanderez-vous à la CCVS de modifier le plan local d'urbanisme pour assouplir le règlement de la zone rouge en front de mer qui interdit les transformations et extensions des maisons ?

« Dès l'installation du conseil communautaire la demande sera faite sur la base d'une délibération du conseil municipal d'Ault qui sera prise pour engager le pourvoi en cassation contre le PPR auprès du conseil d'État.

Nous demanderons alors à la CCVS de ne pas intégrer le règlement du PPR au règlement du PLU, tout en le laissant inscrit en annexe de celui-ci. »

Êtes-vous prêt à étudier un projet de musée de la falaise, vu l'abandon par le SMBS-GLP du projet de CIPOF (Centre d'Interprétation des Paysages et d'Observation de la Falaise) ?

« Un projet de création d'un musée de la falaise, des métiers et des arts est prévu page 7 de notre programme. »

Actions menées

- . Absence de débat public et de concertation.
- . Vote sur le PAPI 2 en juillet 2024 sans concertation préalable.
- . Pas de concertation à propos de l'étude de la CCVS sur les lignes de recul prévisible du trait de côte.
- . Pas de concertation sur le PAGITC en cours de préparation avec l'État.
- . Pas de concertation ni d'information sur le projet de sécurisation de l'ancrage du cordon de galets à Onival avant sa publication dans le cadre de l'enquête publique sur le système d'endigement des Bas-Champs (février-mars 2026).
- . Pas de travaux de reconstitution de l'épi-descente à bateaux de la plage du centre ni de remise en état de l'épi nord-est de la plage du centre.
- . Pas d'intervention sur les épis du Bois de Cise (reconnexion avec la falaise ou démolition).
- . Pourvoi en cassation contre le PPR en 2020 en même temps qu'Ault Environnement (sans succès).
- . Remise en place d'escalier d'accès aux plages et à la digue 83.
- . Travaux de réparation de la surface du perré du casino par la commune.
- . Remise en place d'enrochements par le SMBS-GLP, comme tous les cinq ans environ, uniquement aux endroits déjà protégés.

Bilan officiel du mandat 2020-2026

« Nos actions déjà engagées et réalisées : 01. Protection et aménagement : entretien de la digue 83 et des enrochements » (page 32 du programme 2026-2032)

Programme officiel 2026 de la liste Toujours plus haut, toujours plus Ault

« Poursuivre l'entretien des ouvrages maritimes.

Mettre en œuvre le PAGIT (plan d'actions de gestion intégrée du trait de côte)

Recrutement d'un chargé de mission dédié à la gestion des zones d'érosion » (page 33 du programme)

Déclarations diverses de Marcel le Moigne en février-mars 2026

L'Informateur 5 février 2026 : « Il (Marcel le Moigne) a révélé en aparté quelques chantiers prioritaires tels que la gestion du trait de côte... »

Profession de foi : « Protéger Ault et préserver l'avenir. Nos priorités resteront : la protection du littoral et des falaises

Réponses de la liste Toujours plus haut, toujours plus Ault à Ault Environnement, 9.3. 2026

Bilan :

- Travaux d'entretien réguliers des fossés et ouvrages de protection (digues, perrés), pour un montant moyen de 132 K€ annuel.
- Prise en compte du PPR et des études sur le recul du trait de côte dans l'instruction des autorisations de construire.
- Travail sur la nouvelle cartographie des risques prévue dans l'application de la loi climat et résilience.

Engagements :

- Rendre publics les schémas de gestion des eaux pluviales et poursuivre les concertations sur les projets de protection de la falaise.
- Nouvelle cartographie des risques dans le cadre de la loi climat et résilience.
- Étudier les mesures pour sécuriser les quartiers vulnérables (Bel-Air, Onival, casquette) et prolonger les protections existantes (enrochement en pied de falaise), dans le cadre du PAGIT.
- Associer davantage les habitants aux décisions concernant le trait de côte et la stratégie de protection en partenariat avec le chargé de mission recruté.